

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUS
DISPARUS
DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Août 2012

TABLE DES MATIERES

TSA, 1 août 2012, Silence de la classe politique, les familles de disparus se réjouissent de la décision.....	3
Elwatan, 2 août 2012, Le rapport des observateurs européens remis à Medelci	5
Le Quotidien d'Algérie, 7 août 2012, « Pas d'impunité pour les criminels de guerre »	6
La Nouvelle République, 7 août 2012, 90% des familles de disparus indemnisées.....	8
Elmoudjahid, 25 août 2012, Rapport annuel DE LA CNCPPDH : Appel à une traduction «réelle et effective» des droits de l'homme	9
Liberté, 25 août 2012, Etat des droits de l'Homme en Algérie, Il est « peu reluisant », selon la CNCPPDH	11
Elwatan, 28 août 2012, Menace sur les libertés individuelles.....	13
Elwatan, 30 août 2012, Un rassemblement pour la vérité sur la place du 1 ^{er} Mai.....	15
L'Expression, 30 août 2012, Les familles prennent acte du rapport de la CNCPPDH	17
Elwatan, 30 août 2012, La LADDH appelle à la mobilisation de tous	18
JCA, 30 août 2012, Les familles des disparus prennent acte de l'appel de la CNCPPDH adressé aux autorités algériennes à instaurer un dialogue.....	19
Le Midi DZ, 30 août 2012, Les familles de disparus prennent acte	21
Le Quotidien d'Algérie, 30 août 2012, Journée internationale des victimes des disparitions forcées. Afin que nul n'oublie !!	22
Tamurt.info, 30 août 2012, Les familles de disparus organisent un rassemblement à Alger.....	24
TSA, 30 août 2012, Les familles de disparus se rassemblent à Alger et tentent de mobiliser la population	25
Elwatan, 31 août 2012, Manifestation pour la 29 ^e journée internationale des personnes disparues	26
Le Temps DZ, 31 août 2012, Les familles de disparus se rassemblent à Alger et tentent de mobiliser la population. 28	

TSA, 1 août 2012, Silence de la classe politique, les familles de disparus se réjouissent de la décision

Affaire Khaled Nezzar en Suisse

Silence de la classe politique, les familles de disparus se réjouissent de la décision



Hadjer Guenanfa

Le Collectif des familles de disparus en Algérie s'est réjoui, ce mercredi 1er août, de la décision du Tribunal pénal fédéral (TPF) suisse refusant d'accorder l'immunité à l'ancien ministre de la Défense et membre du Haut Comité d'État (HCE), Khaled Nezzar. « Nul ne peut être intouchable. La justice doit être rendue un jour », indique dans une déclaration à TSA Nassira Dutour, mère de disparu et responsable de l'organisation.

« Qui aurait dit qu'on jugerait des généraux en Argentine et qu'on les emprisonnerait ? Il y a quelques années, personne n'y croyait », ajoute-t-elle. Tout est donc possible, aujourd'hui, pour le collectif des proches de disparus des années noires du terrorisme. Et la décision de la justice suisse ayant ouvert la voie à des procès contre le général-major à la retraite n'est « qu'un début [...], la vérité surgira un jour », estime, confiante, Mme Dutour, dont l'association travaille en collaboration avec l'ONG Trial, qui est à l'origine de l'instruction judiciaire contre Khaled Nezzar.

Près de trois mille cas de disparitions forcées sont enregistrés par le groupe de travail onusien chargé de la question, selon Nassira Dutour. « On ne peut nous ignorer éternellement. Le dossier n'est pas clos et il ne le sera pas tant qu'on sera là », assure-t-elle.

Silence des autorités officielles et des partis politiques

Côté officiel, aucune réaction. Le gouvernement n'a fait aucune déclaration. Les partis politiques, ceux du pouvoir mais également de l'opposition, n'ont toujours pas réagi quant à la décision du Tribunal fédéral pénal suisse visant

Khaled Nezzar. Pourtant, il s'agit d'un évènement politique important en relation avec un dossier sensible de la vie du pays : la lutte contre le terrorisme et la gestion de l'après élections législatives de 1991.

La seule réaction politique enregistrée émane d'un ancien cadre du Front des forces socialistes (FFS), l'un des contestataires de la direction actuelle : Samir Bouakouir. « Cette décision vient rappeler brutalement que nul n'échappe à la justice et que la vérité finira toujours par triompher », estime-t-il, ce mercredi, dans une déclaration. « On ne peut en effet "tourner la page" des centaines de milliers de morts, de disparus, de torturés par une décision politique unilatérale qui méprise le droit et se moque de la vérité et de la justice », poursuit-il.

Samir Bouakouir craint une instrumentalisation de la décision

Samir Bouakouir signale cependant que cette décision pourrait être instrumentalisée « au profit d'une des parties du conflit » ou « faire l'objet d'une exploitation insidieuse par certains clans du régime ». Pis encore, selon lui, « dans un contexte mondial marqué par une intensification des pressions menaçant la sécurité nationale », elle pourrait constituer un instrument de chantage entre les mains de certaines puissances. Il rappelle en ce sens le silence « coupable » de la communauté internationale alors que des centaines de personnes se faisaient massacrer.

Précisant que l'impossibilité d'entreprendre des poursuites judiciaires contre les acteurs de la tragédie des années 1990 oblige des Algériens à recourir aux tribunaux internationaux, Samir Bouakouir appelle à des poursuites judiciaires en Algérie contre les personnes « impliquées dans des "crimes de guerre", au sein du pouvoir et des islamistes ». Pour cela, « l'abrogation de la Charte dite de "réconciliation nationale" est une exigence morale et politique », conclut-il.

01/08/2012 à 15:39

Élections du 10 mai 2012

Le rapport des observateurs européens remis à Medelci

le 02.08.12 | 10h00 **1 réaction**

Imprimer  PDF Envoyer à un ami Flux RSS Partager

Le chef de la mission des observateurs de l'Union européenne (UE) aux élections législatives du 10 mai dernier, Ignacio Sanchez Salafranca, est arrivé, hier, à Alger pour une visite de cinq jours.

M. Salafranca animera une conférence de presse le 5 août au cours de laquelle il présentera à la presse le rapport officiel des observateurs européens sur les dernières élections législatives. Mais avant d'être rendu public, ledit rapport final de la mission d'observation a été remis hier au ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci. Ce dernier a «remercié M. Salafranca pour les efforts et la qualité du travail fourni par la mission des observateurs européens en soulignant que cette action de coopération s'inscrit dans le cadre de la volonté de renforcement des liens de confiance et de dialogue avec l'UE en tant que partenaire stratégique de l'Algérie», a précisé le porte-parole des AE, Amar Belani, dans une déclaration à l'APS. M. Medelci, qui avait reçu M. Salafranca à son arrivée, hier à Alger, a tenu à assurer, selon son porte-parole, que «le rapport et les recommandations qui y sont formulées feront l'objet d'un examen attentif de la part des autorités algériennes compétentes».

A rappeler qu'au lendemain de l'annonce des résultats des élections législatives, M. Salafranca s'était montré plus prudent sur les accusations de fraude formulées par certains partis politiques, notamment ceux de la mouvance islamiste, et de la Commission nationale de surveillance des élections dirigée par les formations politiques. Le conférencier avait par ailleurs émis quelques réserves quant à la question de la transparence du scrutin, admettant à demi-mot que l'Algérie avait fait des efforts, mais peut mieux faire «par rapport aux précédentes élections, il y a des critères additionnelles de transparence, seulement il y a des points pour lesquels il serait possible d'introduire d'autres critères de transparence», avait soutenu M. Salafranca.

Le chef de la mission des observateurs de l'UE, forte de plus de 150 observateurs, a parlé en outre d'un «scrutin ordonné» qui s'est «déroulé dans le calme et de façon pacifique», depuis l'ouverture jusqu'au dépouillement. Aujourd'hui, d'après nos sources, le contenu du rapport ne s'attarde pas sur les aspects liés à la fraude mais il renferme une série de recommandations et d'observations pour une meilleure organisation des prochains scrutins et le renforcement de la transparence du processus électoral. Le délai de remise du rapport final a accusé un léger retard. Initialement, il devait être rendu public deux mois après les élections, soit le 10 juillet, comme l'avait annoncé M. Salafranca. □

«Pas d'impunité pour les criminels de guerre»

Posté par Rédaction LQA on août 7th, 2012 // 3 Commentaires - []

Valérie de Graffenried

07 août 2012

www.letemps.ch

L'avocat Philippe Currat décrypte la récente décision du Tribunal pénal fédéral, qui a refusé d'accorder l'immunité à un ex-ministre algérien accusé de crimes de guerre. Accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans son pays entre 1992 et 1999, l'ex-ministre algérien de la Défense Khaled Nezzar n'échappera pas à la justice suisse. Le Tribunal pénal fédéral (TPF) vient de débouter l'ancien général, en refusant de reconnaître son immunité. Il pourrait devenir le premier ex-dignitaire à être jugé en Suisse pour de tels actes.

Khaled Nezzar avait été interpellé en octobre 2011 à Genève, après une dénonciation de TRIAL, une ONG qui lutte contre l'impunité des crimes de guerre, et des plaintes de deux victimes de tortures. Philippe Currat, membre de la Commission des droits de l'homme de l'Ordre des Avocats de Genève et auteur d'une thèse de doctorat sur les «Crimes contre l'humanité dans le Statut de la Cour pénale internationale», commente la décision.

Le Temps: Que révèle la décision «historique» du TPF?

Philippe Currat: Tout d'abord, elle s'inscrit dans la logique de l'évolution du droit international constatée grosso modo depuis l'arrestation du Chilien Augusto Pinochet. Il a été arrêté à Londres en novembre 1998, à la suite d'une plainte internationale déposée en Espagne pour «génocide, terrorisme et tortures». La Chambre des Lords britannique avait alors jugé que son arrestation n'enfreignait pas son immunité en tant qu'ancien chef d'Etat. L'immunité couvre des actes commis par un chef d'Etat dans le cadre de ses fonctions, or des crimes contre l'humanité ne s'inscrivent clairement pas dans ses prérogatives. La lutte contre l'impunité de tortionnaires s'est également matérialisée à travers la constitution des tribunaux internationaux et de la Cour pénale internationale (CPI). Le jugement du Tribunal pénal fédéral va dans le même sens. Reste maintenant à voir si la Suisse arrivera à l'appliquer.

– Justement: la tâche s'annonce difficile...

– Oui. Car les procès pour crimes de masse sont lourds, hors norme, et nécessitent des investigations longues et sérieuses, avec la coopération du pays concerné. L'Algérie pourrait par exemple refuser de coopérer, ce qui rendrait les enquêtes suisses très difficiles. Il ne faudrait pas que ce type de procès, exemplaires, finissent par des acquittements faute de preuves, avec dédommagement de la personne jugée pour torts subis.

– En quoi le principe de non-ingérence et de respect de la souveraineté sont-ils irrecevables dans cette affaire?

– Ils le sont car la lutte contre l'impunité prévaut. Les crimes de masse concernent l'humanité dans son ensemble.

– **Cette décision a une dimension politique. L'Algérie avait vivement réagi dès l'arrestation de Khaled Nezzar. Et le Département fédéral des affaires étrangères ne semble pas à l'aise avec la décision du TPF. Il aurait préféré ne pas le poursuivre. Le DFAE manque-t-il de courage?**

– Il est possible que sur le plan politico-diplomatique, l'affaire complique les relations bilatérales entre la Suisse et l'Algérie. Mais le pouvoir judiciaire ne tient pas compte de ces considérations-là. La justice est indépendante. Nous ne sommes pas dans un pays où l'exécutif peut donner des instructions aux procureurs ou au pouvoir judiciaire fondées sur des considérations politiques. Compte tenu de sa tradition humanitaire et de son rôle de dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a toujours été très active en matière de droit international et a contribué à la création d'une CPI forte et indépendante. Elle continue d'ailleurs à agir dans ce sens, notamment au sein de l'Assemblée des Etats parties à la CPI.

– Depuis le 1er janvier 2011, de nouvelles dispositions législatives permettent de poursuivre plus efficacement les criminels de guerre en Suisse. Mais le Ministère public de la Confédération n'a pas reçu de ressources supplémentaires pour s'y adapter. L'ONG TRIAL revendique donc des «unités spéciales» pour les traquer. Y êtes-vous favorable?

– Il est vrai que ces enquêtes sont très compliquées et bien différentes de celles pour lutter contre le blanchiment d'argent par exemple. Il faut donc des moyens supplémentaires, des enquêteurs, mais aussi des avocats, des procureurs et des juges avec des compétences particulières. Des unités spéciales pourraient être une solution. La République démocratique du Congo, où je me rends dans dix jours pour former des avocats et des magistrats, dispose d'une structure spéciale. Mais c'est normal: le pays a été très touché par les crimes contre l'humanité et doit faire ce travail. En Suisse, le problème est moins important.

– Peut-on espérer qu'avec cette décision la Suisse n'abritera plus de tortionnaires?

– Il est difficile de dire combien de criminels de guerre séjournent actuellement en Suisse. Mais la décision devrait en effet s'avérer dissuasive, y compris pour des hommes politiques en exercice qui veulent venir pour participer à des conférences internationales. Si le président soudanais Omar al-Bachir, contre lequel la CPI a émis un mandat, venait en Suisse, la Suisse serait tenue de l'arrêter et de le transférer à la CPI. A l'époque, Ariel Sharon évitait de venir en Europe et en Belgique en particulier, où il faisait l'objet d'une plainte pour ses agissements comme ministre israélien de la Défense. La Suisse a pris une décision courageuse, qui consacre l'indépendance de la justice et la mise en œuvre de la lutte contre l'impunité. Il faut maintenant qu'elle réussisse à transformer l'essai en permettant la tenue d'un procès équitable.

90% des familles de disparus indemnisées

«90% DES 6 541 FAMILLES DE DISPARUS RECENSÉS ONT ÉTÉ INDEMNISÉES ALORS QUE LES 10% RESTANTS RÉCLAMENT TOUJOURS», C'EST CE QU'A DÉCLARÉ LE PRÉSIDENT DE LA CELLULE D'ASSISTANCE JUDICIAIRE POUR L'APPLICATION DE LA CHARTE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE, MEROUANE AZZI, AVANT HIER À ALGER.

L'Algérie a enregistré durant la décennie noire de nombreux cas de disparition de jeunes hommes et femmes. Au total ils sont plus de 6 000 personnes à être portés disparus par leurs familles. Le plus grand nombre est situé, selon le collectif des familles de disparus en Algérie, principalement au niveau de la capitale à 1 213 personnes de disparus. Bouira a enregistré 105 disparus, Blida 267 et Tipasa 362. Ces familles de disparus ont bénéficié des indemnisations inscrites dans le cadre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, sans avancer plus d'informations. A l'occasion d'une conférence de presse organisée par le journal D K News, le président de la cellule d'assistance a déclaré que plus de 32 000 dossiers relatifs aux bénéficiaires des mesures de cette charte sur 60 000 déposés auprès des comités de wilaya durant la période allant de 2006 à juin 2012, ont été réglés. Il a expliqué que «les dossiers restants n'ont pas été réglés, les comités de wilaya n'ayant pas trouvé le cadre juridique leur permettant de satisfaire les demandes de ces catégories outre certains cas sociaux n'ayant pu trouver de solutions». Le conférencier a précisé que plus de 20 personnes se sont rendues aux autorités concernées de janvier à juin 2012, alors que 8 500 terroristes se sont rendus depuis 2006 à juin 2012. Des chiffres traduisant «la réussite de la politique de réconciliation nationale» qui exige la prise de mesures complémentaires pour «clore définitivement le dossier de la réconciliation». Dans le même sillage, le responsable a indiqué que la cellule qu'il préside a soumis des propositions au président de la République relatives notamment à la révision de la pension des victimes du terrorisme qui est restée inchangée depuis 1997 et la réhabilitation des personnes emprisonnées et acquittées après jugement ainsi que la prise en charge de la question des enfants nés dans le maquis et des femmes victimes de viol. Concernant ce volet, M. Azzi avait affirmé plutôt dans la semaine que la commission chargée de ce dossier, avait «reçu pour le moment une centaine de dossiers sur les 500 cas recensés», et dont 40 dossiers ont été validés. Quant au retard pris pour la prise en charge du dossier, il a expliqué que cela est dû «aux difficultés rencontrées pour trouver les pères des victimes». En ce sens, le président de la cellule d'assistance judiciaire pour l'application de la charte, a mis l'accent sur la nécessité d'adopter les tests ADN pour mettre un terme au calvaire de cette frange de la société. Une mesure devant obligatoirement s'accompagner de la promulgation de nouvelles lois.

KARIMA H.

Rapport annuel DE LA CNCPPDH : Appel à une traduction «réelle et effective» des droits de l'homme

La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) a appelé à une traduction «réelle et effective» des droits de l'homme dans la vie de tous les jours des Algériens.

PUBLIE LE : 25-08-2012 | 0:00

La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) a appelé à une traduction «réelle et effective» des droits de l'homme dans la vie de tous les jours des Algériens.

«Le discours politique et les bonnes intentions à eux seuls ne suffisent pas, sans une réelle et effective traduction des droits de l'homme dans les faits et dans la vie de tous les jours des Algériens et Algériennes», a souligné la CNCPPDH dans son rapport annuel de 169 pages sur l'état des droits de l'homme en Algérie. «La volonté politique pour ancrer les droits de l'homme dans la vie quotidienne des citoyens existe, mais, hélas, elle ne suffit pas face à une administration dirigée, aux différents échelons et dans une large mesure, par des personnes +pistonnées+, +imposées+ ou +cooptées+ qui sont au service de leurs propres intérêts et de ceux de leurs +bienfaiteurs+ et non au service exclusif du peuple», a-t-elle estimé. La commission a plaidé, à cet égard, pour que cette volonté politique soit traduite en «une action politique salvatrice libérée de toute emprise, pour prendre de véritables décisions qui prendront en charge et concrétiseront effectivement les aspirations des Algériens et Algériennes à jouir de leur citoyenneté et de leurs droits, notamment en matière de justice, d'éducation et d'enseignement, d'égalité, de santé, d'emploi, de logement, d'information et de sécurité de leurs personnes et de leurs biens». Dans ses conclusions, la CNCPPDH a jugé que l'état des droits de l'homme en Algérie est «peu reluisant», critiquant notamment l'administration pour ses «promesses non tenues» dans la prise en charge des revendications du peuple. La CNCPPDH a noté que les droits politiques et civils ainsi que les droits économiques sociaux et culturels «font l'objet quotidiennement de revendications qui sont parfois pacifiques et dans d'autres cas violentes», évoquant les différentes manifestations survenues à travers le pays en 2011. «L'effervescence constatée à travers l'ensemble du pays et cet engouement sans précédent pour les revendications traduit une réelle prise de conscience des citoyens que leurs droits sont ignorés par l'administration», a-t-elle soutenu. Pour la CNCPPDH, «les promesses non tenues et sans lendemain de représentants de l'Etat relatives à la prise en charge des problèmes soulevés (...) laissent perplexe tout un chacun sur la gouvernance en Algérie et les rapports entre l'administration et les administrés». La commission s'est interrogée, à ce propos, sur «l'existence d'un régime de sanction, positif et négatif, à l'endroit des cadres de l'Etat pour établir une véritable émulation avec l'émergence de cadres compétents, dynamiques et soucieux du bien-être des citoyens, qui ne doivent leur nomination à personne, mais uniquement, aux tâches bien accomplies et à leur abnégation dans l'exercice de leurs attributions au service exclusif du peuple».

La violence à l'égard des femmes, une préoccupation majeure

Quant aux violences faites aux femmes, la CNCPPDH a relevé que cette question «reste toujours une préoccupation majeure dans la mesure où l'Etat est engagé dans la lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes et le respect de ses engagements internationaux». Pour la commission, la prise en charge de la lutte contre ce fléau est «nettement insuffisante», notamment en matière de prévention des différentes formes de violences faites aux femmes mais aussi et surtout de protection des victimes de ce fléau. Concernant les personnes disparues

durant la décennie de la tragédie nationale, la CNCPPDH a souligné que la position de la «minorité de familles», composées de mères, d'épouses et d'enfants, qui refusent actuellement de s'inscrire dans la démarche tracée par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, «mérite le respect et la compréhension». Elle a recommandé, à cet égard, «l'instauration par les pouvoirs publics d'un dialogue, dans un climat serein et apaisé, avec ces familles afin de produire à chaque famille l'ensemble du dossier relatif aux recherches entreprises par les différents services de sécurité relevant des départements ministériels en charge de l'Intérieur et de la Défense, sur la disparition de leur proches».

En ce qui concerne les «harragas» (émigrants clandestins), la Commission nationale a affirmé «n'avoir cessé d'attirer l'attention aussi bien du pouvoir exécutif que législatif sur cette question, éminemment humaine et de détresse sociale, à qui les pouvoirs publics ont réservé une réponse coercitive, une réponse pénale", a-t-elle considéré.

Un non-sens qui reflète le fossé existant entre la population et ceux censés être à son service et à l'écoute de ces milliers d'Algériens et d'Algériennes qui préfèrent tenter de franchir la Méditerranée avec une chance insignifiante d'y arriver que de vivre dans un pays considéré, à tort ou à raison, comme étant un Etat de non-droit», a-t-elle ajouté. A propos de «la garde à vue ou plutôt les conditions de déroulement de celle-ci», la CNCPPDH a rappelé l'avoir «régulièrement décriée dans ses rapports annuels sur l'état des droits de l'homme au titre des années 2008, 2009 et 2010». «Cette situation, si elle perdure, est contraire aux dispositions de l'article 34 de la Constitution qui dispose que l'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine», a-t-elle prévenu.

État des droits de l'homme en Algérie

Il est “peu reluisant”, selon la Cncppdh

Par : Hafida Ameyar

La Commission nationale consultative a estimé que l'emploi de la force contre des manifestants pacifiques ne saurait être justifié ni toléré.

Près de cinq mois après sa rédaction et l'envoi d'une copie au président de la République, le contenu du dernier rapport annuel de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (Cncppdh) est enfin rendu public. L'institution, présidée par Me Farouk Ksentini, est critique envers l'état des droits de l'Homme en Algérie, le qualifiant carrément de “peu reluisant”.

La Cncppdh a même reconnu que les droits politiques et civils, mais également les droits économiques, sociaux et culturels, font l'objet “quotidiennement de revendications”. Pour les membres de cette commission, les manifestations ayant eu lieu au cours de l'année 2011 exigeaient un certain nombre de droits, notamment le droit à “la vie décente”, celui à “une justice équitable”, l'accès aux soins, la prise en charge sanitaire et le droit au logement, ainsi que le droit à l'enseignement, le droit syndical, le droit au travail, le droit à la liberté d'opinion et celui à la sécurité de soi-même et de ses biens. Sur bien des dossiers examinés, le constat de la Cncppdh rejoint celui établi, en juin dernier, par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, en particulier sur les restrictions qui pèsent sur la vie publique et privée, de même que sur les aspects relatifs à la condition féminine. La structure de Me Ksentini n'a pas été tendre avec les autorités publiques, en ce qui concerne “les manifestations pacifiques” des hospitalo-universitaires, des résidents et des gardes communaux, leur reprochant d'avoir “exacerbé des situations” et d'avoir fait appel à une intervention musclée des forces de l'ordre “contre des praticiens de la santé et des hommes qui ont défendu la République, en appoint avec les forces de l'Armée nationale populaire et des services de sécurité, contre le terrorisme”. Même si la force doit rester à la loi, la Commission nationale consultative a estimé que l'emploi de la force contre des manifestants pacifiques ne saurait être justifié ni toléré.

Manifestations, émeutes et protestations

Le volet social occupe une bonne place dans le rapport de la Cncppdh. En effet, celui-ci s'est penché sur les contestations sociales et les problèmes liés au malaise local. Le rapport rappelle que l'Algérie a connu, durant l'année 2011, une flambée des prix de certains produits alimentaires de large consommation, provoquant “une vague de protestations sporadiques et intempestives, d'émeutes et de manifestations” qui ont gagné “rapidement” plusieurs régions du pays. La commission de Ksentini a, cependant, réfuté la comparaison avec les pays ayant renoué avec le Printemps arabe et, de façon indirecte, a contesté l'effet boule de neige de ces “révoltes populaires” qui ont entraîné “des changements politiques importants”. Pour la Cncppdh, le mouvement de contestation en Algérie a pris “des proportions socioéconomiques moins importantes”. De plus, elle a relevé qu'en général les citoyens recourent à la voie publique afin d’attirer l'attention des pouvoirs publics et les interpeller sur leurs préoccupations”. D'ailleurs, les rédacteurs du rapport ont observé que les réponses positives apportées par l'administration à certaines revendications “arrivent parfois à calmer la situation”. Cependant, ils ont pointé du doigt “certains responsables de l'administration” qui, par leurs promesses non tenues, alimentent un sentiment de méfiance, voire de frustration, chez les citoyens qui se sentent alors “méprisés” et victimes de la hogra. Sur le registre “des dénominateurs communs” qui poussent les administrés à l'émeute et à sortir dans la rue, la Cncppdh

a rappelé qu'il s'agit de "problèmes socioéconomiques récurrents", citant, entre autres, la cherté de la vie (malvie), la question des salaires, celle de la distribution des logements, le cadre de vie dépourvu des infrastructures de base (écoles, centres de santé, centres socioéducatifs, aires de jeux, espaces verts...) et le problème du chômage. Sans oublier les tensions suscitées par la bureaucratie, la problématique de la maltraitance des enfants et les carences en matière de promotion et de protection des personnes âgées et handicapées. Concernant les violences faites aux femmes, l'institution de Me Ksentini a dénoncé "la non-affectation d'un budget spécifique" au ministère délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine. Enfin, la Cncppdh a examiné les cas des harragas, de la garde à vue et des disparus. Sur ce dernier point, elle a invité les pouvoirs publics à instaurer "un dialogue" avec les familles des disparus, "loin de toute surenchère ou exploitation politique", à leur donner "toutes les explications nécessaires" à leurs interrogations et à leur apporter "aide et assistance".

Analyse des questions politiques

Dans son dernier rapport, la Cncppdh s'est également penchée sur d'autres dossiers, notamment les questions relatives à la consécration de l'État de droit, qui devrait être "le reflet de la démocratie et son corollaire la primauté du droit". Dans cette partie, il est fait insistance sur la lutte contre la corruption et la lutte contre la bureaucratie. Pour ce qui est de la levée de l'état d'urgence, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme a signalé l'omission, au niveau de l'ordonnance n°11-03 du 23 février 2011 portant participation de l'ANP à des missions de sauvegarde de l'ordre public hors des situations d'exception, de préciser "l'autorité civile" habilitée à recourir ou non à l'Armée nationale. Elle a fait cas des questions soulevées par la promulgation de l'état d'urgence par une ordonnance et qui ont donc entraîné des trous, quant à la conformité à la Constitution (absence d'un décret présidentiel, inexistence d'une loi organique permettant au Parlement le recours en matière d'organisation de l'état d'urgence, etc.).

À propos des lois sur les réformes, la commission présidée par Me Ksentini a inscrit un certain nombre de remarques. Ainsi, elle a déploré que la loi relative au régime électoral n'ait pas consacré "la neutralité de l'administration", tout en s'interrogeant sur les raisons du foisonnement de commissions (commission de supervision des élections, commission nationale de contrôle des élections, en plus du Conseil constitutionnel), qui est "en contradiction avec la Constitution". Par ailleurs, la Cncppdh a fait part des questionnements suscités par certains articles de cette loi.


Quant au code de l'information, le rapport a relevé qu'il est loin de répondre aux "exigences internationales" en matière de liberté d'expression et qu'il reste silencieux sur l'accès à l'information, le rôle de la publicité, l'ouverture de l'audiovisuel et celui des médias publics à "toutes les sensibilités politiques et sociales". Concernant la loi sur les associations, il est noté "une certaine prudence ou rigueur" envers elles, voire le risque d'entraver "l'indépendance" des associations. Pour la Cncppdh, il semblerait que ces lois n'ont pas obtenu "la satisfaction" du président Bouteflika.

Des citoyens incarcérés

Menace sur les libertés individuelles

le 28.08.12 | 10h00



Imprimer  PDF Envoyer à un ami Flux RSS Partager

La chape de plomb que subissent les militants des droits de l'homme constitue une sérieuse atteinte aux droits de défendre les plus faibles. Porteurs d'un idéal moderniste, les activistes ne cessent de rappeler que leur objectif demeure l'application en bonne et due forme des textes de loi qui régissent la République.

Ils appellent à chacune de leurs manifestations les pouvoirs publics à respecter, entre autres, les conventions internationales ratifiées par l'Algérie. Mais les arrestations et les intimidations, dont ils sont victimes, ne cessent pas. C'est même un rituel répressif auquel ils font face à chaque velléité de dire non aux atteintes aux libertés.

L'année 2012 ne diffère pas des années précédentes en matière d'atteinte aux droits de l'homme. Aujourd'hui, s'ouvrira au tribunal de Ksar El Boukhari, dans la wilaya de Médéa, le procès de Abdelkader Kherba, membre de la Coordination nationale des chômeurs et de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (Laddh). Il répondra devant le juge pour «agression sur agent en fonction». En réalité, ce procès traduit une énième tentative pour museler les activités des militants. L'on se souvient que Kherba avait soutenu les greffiers, alors en grève en mai dernier. Arrêté parce qu'il leur avait apporté son soutien, il a été incarcéré à Serkadji, puis libéré après un tumultueux procès. Il écopera d'un an de prison avec sursis.

Le 19 juin dernier, c'est l'ex-vice-président de la Laddh, Mohamed Smaïn, qui est arrêté, au motif d'une plainte déposée en 2002 à la cour de Relizane. Cette arrestation répond également à des calculs obscurs du régime. M. Smaïn dénonçait, durant les années 1990, les graves atteintes aux droits de l'homme et les disparitions forcées. Il n'hésitait pas à désigner les noms. Bémol

pour ses détracteurs, il ne cesse de réclamer la vérité jusqu'à présent. En remontant plus loin, l'on constate le harcèlement que subissait Yacine Zaïd, président du bureau de la Laddh de Laghouat et syndicaliste. Au mois d'octobre de l'année dernière, une convocation lui parvient du commissariat central de Batna. Il lui est reproché de soutenir un mouvement séparatiste chaoui. Une fantaisie pour le militant. Pour lui, ce n'est qu'un prétexte pour le faire taire. Différents acteurs interrogés, hier, s'élèvent contre le harcèlement des défenseurs des droits de l'homme qui n'en finit pas.

Le président de la Laddh, Noureddine Benissad, remarque «un rétrécissement du champ des libertés» et constate que «le régime fait obstacle aux mouvements de défense des droits de l'homme. La période précédant les élections législatives du 10 mai dernier montre clairement les procédés répressifs du régime». M. Benissad faisait allusion aux arrestations des militants de diverses organisations.

«Il faut occuper l'espace public», propose Mokrane Aït Larbi Amine Sidhoum, coordonnateur national du Réseau des avocats pour la défense des droits de l'homme (Raddh), indique que «les atteintes aux droits de l'homme n'ont pas cessé en Algérie. L'arrestation de militants va crescendo et les manifestations ont depuis l'avènement de l'année en cours été réprimées». «S'il y a répression des manifestants, c'est parce que le régime a peur des structures organisées», analyse-t-il. L'avocat Sidhoum fait remarquer que «l'Etat, qui n'assume pas ses responsabilités, se montre clément avec les gangs qui agressent tant de citoyens, mais réprime les militants». Pourquoi ? Me Sidhoum pense que «le régime a peur des militants, mais pas des gangs, car ces derniers ne sont pas une menace pour les privilèges des dirigeants».

Mokrane Aït Larbi est convaincu pour sa part que «les militants doivent se concerter pour adopter d'autres pratiques, afin de contrecarrer les exactions du régime». «Les libertés sont bafouées quotidiennement en Algérie. Il est temps de passer à une autre étape. Les organisations des droits de l'homme doivent se réunir pour engager des actions concrètes sur le terrain. Il faut occuper l'espace public et manifester, voire organiser une marche d'une manière pacifique», propose-t-il. Dans le même sillage, le responsable de la communication au sein du Mouvement de la jeunesse indépendante pour le changement (MJIC), Abdou Bendjoudi, estime que «l'apogée des atteintes aux droits de l'homme et le processus d'arrestation qui s'en est suivi coïncident avec la validation des résultats des élections de la honte du 10 mai dernier, approuvés, via un deal, par l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique».

Quant à Kader Affak, porte-parole du Réseau pour la défense des libertés et de la dignité (RDLD), il pense que «le pouvoir est arrivé à un point de non-retour. Il a consommé toutes les capacités pour changer de l'intérieur. Le régime adopte une politique pour détruire les consciences». Enfin, le directeur de l'Observatoire algérien des droits de l'homme (OADH), Yahia Bounouar, juge que «le régime, pour tenter d'étouffer une contestation et une révolte populaires, cible principalement les militants actifs en multipliant les arrestations, les harcèlements judiciaires et policiers, ainsi que les intimidations... Pour cela, il n'hésite pas à violer les traités internationaux que l'Algérie a ratifiés et ses propres lois». «L'objectif étant d'empêcher les militants d'activer sur le terrain et surtout de donner un contenu politique à la contestation. Tant qu'un mouvement de contestation reste strictement dans le domaine social, il ne risque rien, mais dès qu'il prend une dimension politique, l'appareil répressif prend immédiatement le relais», conclut notre interlocuteur.

Mehdi Bsikr

Elwatan, 30 août 2012, Un rassemblement pour la vérité sur la place du 1^{er} Mai

Journée internationale des personnes disparues

Un rassemblement pour la vérité sur la place du 1^{er} Mai

le 30.08.12 | 10h00 **3 réactions**



[Imprimer](#) [PDF](#) [Envoyer à un ami](#) [Flux RSS](#) [Partager](#)

SOS Disparus et le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) organisent, aujourd'hui à partir de 10h, sur la place du 1^{er} Mai (Alger), un rassemblement pour exiger vérité et justice.

Ce rassemblement coïncide avec la Journée internationale des personnes disparues. Une tache noire dans l'histoire de l'Algérie, puisqu'une interrogation restera éternelle si le sort des disparus au cours des années 1990 demeure en suspens. «Quel sort a-t-on réservé aux Algériens partis sans revenir lors de cette période de violences ? S'ils sont vivants, où se trouvent-ils ?», ne cessent de demander les parents des victimes. Enlevés, tués et enterrés, toujours emprisonnés ? Autant de questions qu'adressent SOS Disparus et le CFDA aux autorités. Pour ces deux organisations, «justice ne sera rendue que lorsque les réponses seront apportées». «Le devoir de vérité s'impose», soulignent-elles.

Contacté hier, Hacène Ferhati, porte-parole de SOS Disparus, indique que «la Direction du renseignement et de la sécurité (DRS) doit fournir les réponses à nos questions. Le dossier n'est pas clos et tant que c'est le cas, nous n'allons pas nous taire.» M. Ferhati reste convaincu que «des citoyens algériens enlevés pas les services de sécurité durant la période de violences restent incarcérés dans des prisons secrètes du DRS, notamment à Blida». «Nous nous demandons pourquoi demeurent-ils maintenus, pour quel motif ?»

Il ajoute que «d'anciens officiers du DRS confirment cette thèse.» Par ailleurs, dans un communiqué rendu public hier, le CFDA «prend acte de l'appel de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) adressé aux autorités algériennes pour instaurer un dialogue avec les familles des disparus».

«Dès 2002, dans un mémorandum adressé à M. Ksentini et au CNCPPDH, les familles de disparus présentaient leurs propositions pour un règlement juste du dossier», est-il précisé. Les familles des victimes de disparitions «réclamaient que la responsabilité de l'Etat soit reconnue, qu'une véritable politique nationale de réhabilitation des familles des victimes, ainsi qu'un processus d'établissement de la vérité sur les disparitions forcées soient mis en place et que l'indemnisation ne puisse à aucun moment remplacer et être exclusive de ce processus de vérité».

Le communiqué ajoute que «les textes de la charte pour la paix et la réconciliation nationale consacrent l'impunité des auteurs de disparitions forcées, mais aussi celle d'auteurs de crimes graves comme la torture ou les assassinats extrajudiciaires ; qu'il s'agisse de membres des services de sécurité de l'Etat ou de membres des groupes islamistes armés». «Les familles de disparus n'ont pas cessé d'inviter les autorités au dialogue, notamment en faisant des propositions dans une charte alternative qui s'appuie sur les conventions internationales de protection des droits de l'homme ratifiées souverainement par l'Algérie», est-il mentionné.

Toutefois, le CFDA et SOS Disparus tiennent à préciser qu'«aucun dialogue ne peut avoir lieu sans un minimum de confiance entre les participants (...). Au regard des pratiques autoritaires et répressives du régime à leur égard, nos deux associations considèrent que rien, dans le comportement actuel des autorités, ne laisse penser qu'elles ont la volonté d'ouvrir un dialogue sérieux, dans un contexte de confiance mutuelle, destiné à prendre en compte les revendications légitimes de vérité et de justice des familles de disparus fondées sur les obligations juridiques internationales de l'Etat algérien».

Sur un autre point, le CFDA et SOS Disparus suggèrent que «les autorités pourraient entreprendre l'identification par des tests ADN des milliers de personnes enterrées sous X dans plusieurs cimetières d'Algérie, notamment à El Alia».

Mehdi Bsikri

LES FAMILLES PRENNENT ACTE DU RAPPORT DE LA CNCPPDH

La vérité au lieu de l'indemnisation

Par Salim BENALIA - Jeudi 30 Aout 2012 - Lu 118 fois

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (Cfda) et SOS Disparus accueillent avec satisfaction le rapport annuel de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh). Il invite les pouvoirs publics à «instaurer un dialogue avec les familles de disparus». Les familles se réjouissent notamment que le rapport appelle les autorités à donner «toutes les explications nécessaires» aux interrogations des familles. Toutefois, ces dernières ne se départissent pas de leur revendication essentielle, à savoir obtenir toute la vérité sur le sort des disparus. Cette exigence est même réitérée à l'occasion de la publication du document de la Cncppdh qui accorde enfin à cette catégorie de victimes de la tragédie nationale le droit de tout savoir sur les circonstances ayant conduit à la disparition brutale des leurs. Ils estiment que le procès-verbal de Farouk Ksentini est assez courageux et permet enfin d'entrevoir la possibilité de demander aux autorités une réponse sérieuse et conforme aux recommandations et constatations des différents comités de l'ONU. De même, poursuivent-ils, sans avoir besoin d'un quelconque dialogue, les autorités pourraient entreprendre l'identification par des tests ADN des milliers de personnes enterrées sous X dans plusieurs cimetières du pays, dont celui d'El Alia, à Alger. Dès 2002, dans un mémorandum² adressé à M.Ksentini et sa Cncppdh, les familles de disparus présentaient leurs propositions pour un règlement juste du dossier des disparus. Elles y réclamaient que la responsabilité de l'Etat soit reconnue, qu'une véritable politique nationale de réhabilitation des familles des victimes ainsi qu'un processus d'établissement de la vérité sur les disparitions forcées soient mis en place et que l'indemnisation ne puisse à aucun moment remplacer et être exclusive de ce processus de vérité. Depuis, le Cfda et SOS Disparus ont eu à déplorer les initiatives entreprises par les autorités algériennes, dont la pièce maîtresse est la Charte dite pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application. Ces derniers formalisent une politique de leurre basée sur des indemnisations mineures accordées aux familles conditionnées par l'obtention d'un jugement de décès de leur proche alors même qu'aucune enquête n'est menée. En plus de cette condition qui s'apparente à un chantage - les indemnisations sans la vérité - ces textes consacrent l'impunité des auteurs de disparitions forcées mais aussi celle d'auteurs d'autres crimes graves comme la torture ou les assassinats extrajudiciaires, qu'il s'agisse de membres des services de sécurité de l'Etat ou de membres des groupes islamistes armés. Enfin, ces textes répriment et pénalisent le débat public sur les violations massives des droits de l'homme commises durant les années 1990. Confrontées à ces textes qui entravent leurs droits fondamentaux, les familles de disparus n'ont pas cessé d'inviter les autorités au dialogue, notamment en faisant des propositions dans une charte alternative qui, quant à elle, s'appuie sur les conventions internationales de protection des droits de l'homme ratifiées souverainement par l'Algérie.

La LADDH appelle à la mobilisation de tous

le 30.08.12 | 10h00 **1 réaction**

Imprimer  PDF Envoyer à un ami Flux RSS Partager

Le 30 août de chaque année, le monde se rappelle des personnes disparues. Aujourd'hui, 29 années marquent le combat de millions de personnes à travers le monde contre l'oubli des victimes de disparitions forcées.

La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a tenu à marquer cette journée internationale en lançant un appel à «l'ensemble des acteurs de la société civile, des partis politiques, des syndicats, des personnalités à se joindre à notre action pour que les autorités accélèrent le processus de ratification de la convention internationale contre les disparitions forcées en tant qu'outil essentiel visant la protection des droits de l'homme, la consécration de l'Etat de droit, l'incrimination des disparitions forcées dans la législation nationale en tant qu'infraction autonome» et appelle au «respect des droits humains fondamentaux et des règles légales en toute circonstance». Dans une déclaration rendue publique hier, la LADDH affirme s'employer à «faire que les hommes et femmes de ce pays passent d'un sentiment d'indifférence à un sentiment d'indignation et d'engagement».

La Ligue rappelle que «ce qui était un phénomène particulier à l'Amérique latine dans les années 1970 n'a pas tardé à s'étendre à des pays d'autres continents notamment dans notre pays, en Algérie». Et de noter que «le 30 août de chaque année, les familles de personnes disparues de tous les continents rappellent la mémoire de celles et ceux qui ont été emmenés de force et ont disparu». La Ligue souligne en outre que «l'amnésie comme la vengeance engendrent toujours le pire (...). Un peuple peut décider, pour ne pas insulter l'avenir, pour tourner une page sanglante, de donner plus d'importance à la justice réparatrice à condition d'avoir lu attentivement et collectivement cette page par la mise en place d'un mécanisme de vérité afin d'identifier les causes qui ont amené à cette situation et éviter leur renouvellement car les mêmes causes engendrent les mêmes effets».

R. P.

JCA, 30 août 2012, Les familles des disparus prennent acte de l'appel de la CNCPPDH adressé aux autorités algériennes à instaurer un dialogue

Les familles des disparus prennent acte de l'appel de la CNCPPDH adressé aux autorités algériennes à instaurer un dialogue

By admin On 30 août, 2012 At 04:38 | Categorized As Communiqués, Infos_show | With 0 Comments

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) et SOS Disparus saluent l'invitation adressée aux pouvoirs publics à « instaurer un dialogue avec les familles des disparus » apparue dans le rapport annuel de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des droits de l'Homme (CNCPPDH)[1]. Les familles se réjouissent notamment que le rapport appelle les autorités à donner « toutes les explications nécessaires » aux interrogations des familles.

Connaître le sort qui a été réservé à leurs proches disparus et obtenir vérité et justice est en effet une revendication du CFDA et de SOS Disparus. Depuis qu'elles ont commencé à se mobiliser en 1997, les familles de disparus interpellent les autorités algériennes afin que ces dernières fassent la lumière sur toutes personnes victimes de disparitions.

Dès 2002, dans un mémorandum[2] adressé à M. Ksentini et sa CNCPPDH, les familles de disparus présentaient leurs propositions pour un règlement juste du dossier des disparus. Elles y réclamaient que la responsabilité de l'Etat soit reconnue, qu'une véritable politique nationale de réhabilitation des familles des victimes ainsi qu'un processus d'établissement de la vérité sur les disparitions forcées soient mis en place et que l'indemnisation ne puisse à aucun moment remplacer et être exclusive de ce processus de vérité.

Depuis, le CFDA et SOS Disparus ont eu à déplorer les initiatives entreprises par les autorités algériennes, dont la pièce maîtresse est la Charte dite pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application. Ces derniers formalisent une politique de leurre basée sur des indemnisations mineures accordées aux familles conditionnées par l'obtention d'un jugement de décès de leur proche alors même qu'aucune enquête n'est menée. En plus de cette condition qui s'apparente à un chantage – les indemnisations sans la vérité – ces textes consacrent l'impunité des auteurs de disparitions forcées mais aussi celle d'auteurs d'autres crimes graves comme la torture ou les assassinats extrajudiciaires, qu'il s'agisse de membres des services de sécurité de l'Etat ou de membres des groupes islamistes armés. Enfin, ces textes répriment et pénalisent le débat public sur les violations massives des droits de l'Homme commises durant les années 90.

Confrontées à ces textes qui entravent leurs droits fondamentaux, les familles de disparus n'ont pas cessé d'inviter les autorités au dialogue, notamment en faisant des propositions dans une Charte alternative qui, quant à elle, s'appuie sur les conventions internationales de protection des droits de l'Homme ratifiées souverainement par l'Algérie. Néanmoins, malgré leurs multiples demandes, le CFDA et SOS Disparus n'ont eu comme réponse de la part des autorités qu'un silence méprisant.

Aujourd'hui, le CFDA et SOS Disparus tiennent à préciser que le dialogue n'est pas une fin en soi et qu'aucun dialogue ne peut avoir lieu sans un minimum de confiance entre les participants. Au regard des pratiques autoritaires et répressives du régime à leur égard, nos deux associations considèrent que rien dans le comportement actuel des autorités ne laisse penser qu'elles ont la volonté d'ouvrir un dialogue sérieux, dans un contexte de confiance mutuelle, destiné à prendre en compte les revendications légitimes de vérité et de justice des familles de disparus fondées sur les obligations juridiques internationales de l'Etat algérien. Le CFDA et SOS Disparus considèrent que M. Ksentini serait plus avisé, à ce stade, de demander aux autorités de donner une

réponse sérieuse et conforme aux recommandations et constatations des différents comités de l'ONU. De même, sans avoir besoin d'un quelconque dialogue, les autorités pourraient entreprendre l'identification par des tests ADN des milliers de personnes enterrés sous X dans plusieurs cimetières d'Algérie et notamment celui d'El Alia à Alger.

Pour le CFDA

Nassera Dutour, Porte parole

Le Midi DZ, 30 août 2012, Les familles de disparus prennent acte

Rapport 2011 de la commission Ksentini

Les familles des disparus prennent acte

30 Août 2012

Jamais rapport de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) n'a suscité autant de réactions positives comme c'est le cas pour le dernier en date rendu public il y a seulement quelques jours. Le rapport annuel 2011 sur l'état des droits de l'Homme en Algérie, qui a été adressé au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a en effet été positivement apprécié non seulement par les organisations des "Droits de l'homme", ce qui est en soi une première, mais aussi par des organisations qui n'entretenaient pas jusque là, de bonnes relations avec la (CNCPPDH). C'est le cas ainsi du collectif des familles des disparus en Algérie (CFDA) et SOS disparus qui viennent, à demi-mot, de saluer le contenu du rapport relatif au volet du brûlant dossier des disparus. Dans un communiqué rendu public hier et signé pour le CFDA par Nacera Dutour, ces deux associations disent qu'elles « prennent acte ». Ces représentants des familles des disparus saluent, en effet, l'invitation adressée par la CNCPPDH aux pouvoirs publics afin « d'instaurer un dialogue avec les familles des disparus ». Dans son rapport, la commission que préside Me Farouk Ksentini a notamment appelé les autorités à donner toutes « les explications nécessaires » aux familles des disparus. La CNCPPDH a aussi souligné que la position de la « minorité de familles », composée de mères, d'épouses et d'enfants, qui refusent actuellement de s'inscrire dans la démarche tracée par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, « mérite le respect et la compréhension ». Il faut rappeler qu'une partie des familles des disparus a catégoriquement rejeté la solution proposée par les pouvoirs publics consistant notamment en leur indemnisation.

Le CFDA et SOS Disparus rappellent que l'indemnisation allouée par les autorités algériennes ne saurait être considérée comme une réparation pleine et entière au sens du droit International et que les autorités ne peuvent en aucun cas, sans risquer de violer leurs engagements au regard du droit international, obliger les familles à renoncer à leur droit à la vérité et à la justice.

Les relations entre les associations des familles des disparus et la CNCPPDH ont souvent été conflictuelles.

Le contenu du rapport 2011 semble avoir mis fin à cette animosité entre les deux parties. Ce d'autant que la commission que préside Farouk Ksentini a recommandé, dans son rapport, « l'instauration par les pouvoirs publics d'un dialogue, dans un climat serein et apaisé, avec ces familles afin de produire à chacune l'ensemble du dossier relatif aux recherches entreprises par les différents services de sécurité relevant des départements ministériels en charge de l'intérieur et de la défense, sur la disparition de leur proches ». Les familles des disparus, rappelle le communiqué rendu public hier, n'ont cessé d'interpeller les autorités algériennes afin que ces dernières fassent la lumière sur toutes personnes victimes de disparitions. Les familles des disparus, qui réclament que « la responsabilité de l'Etat soit reconnue », considèrent, par le biais de la CFDA et SOS disparus, « que le dialogue n'est pas une fin en soi et qu'aucun dialogue ne peut avoir lieu sans un minimum de confiance entre les participants ».

Cela dit la CFDA et SOS disparus n'ont pas manqué d'adresser des pics à Me Farouk Ksentini qui « serait plus avisé, à ce stade, de demander aux autorités de donner une réponse sérieuse et conforme aux recommandations de constatations des différents comités de l'Onu ».

Par : Kamal Hamed

Le Quotidien d'Algérie, 30 août 2012, Journée internationale des victimes des disparitions forcées. Afin que nul n'oublie !!

Journée internationale des victimes des disparitions forcées. Afin que nul n'oublie !!

Posté par Rédaction LQA on août 30th, 2012 // 8 Commentaires - []

Témoignage dédié aux sieurs Rezag Bara et Farouk Ksentini.

Témoignage de la mère du citoyen B. Salim :

B. Salim, 26 ans a été arrêté pour la première fois, vers 1 heure du matin. Ceux qui l'ont arrêté la première fois avaient un peu de Rahma (miséricorde) dans leur cœur. Ils portaient des tenues militaires. Ils nous ont fait très peur. Ils nous ont ordonné de sortir à l'extérieur. J'ai essayé de protester en disant : « Pourquoi, mes enfants, nous faites-vous sortir à l'extérieur alors qu'il fait très froid et qu'il pleut. Qu'avons-nous fait pour sortir à l'extérieur, dites-nous d'abord ce qu'on a fait. Regardez ce nourrisson de 4 mois, comment le faire sortir sous cette pluie battante ? »

L'un des militaires nous dit alors de rester à l'intérieur de la maison. Les militaires montèrent à la chambre de notre fils. Ils lui intimèrent l'ordre de lever les mains en lui mettant le canon de leur arme sur son cœur.. Il n'a pas été frappé et on ne lui a pas passé les menottes. Les militaires avaient un minimum de Rahma, même si après, chez eux, ils lui ont passé de mauvais moments que seul Dieu sait. Pendant trois jours il a été torturé puis a été libéré. Il avait une fièvre de plus de 40°. Du sang coulait de sa gorge. On lui avait fait avaler de l'eau savonneuse.. Ses pieds avaient été troués par je ne sais quoi. Il cachait ses pieds de peur que je les vois.

Au bout de 20 jours, ils sont revenus. Il était minuit. Les militaires ont fait des choses abominables. Ils sont montés dans sa chambre où il dormait et l'ont frappé avec un objet métallique. Nous ne savons s'il s'agit de coups de crosse ou autre. J'ai accouru et j'ai vu mon fils alors ensanglanté. L'armoire et les vêtements étaient tâchés de sang. Ils l'ont descendu, menotté et l'ont jeté au sol en le frappant. Ils ont fouillé la maison et ont pris tout ce qui leur plaisait, sans retenue aucune. Ils lui ont couvert le visage et l'ont alors sorti, pieds nus.

Le matin, nous sommes allés le rechercher un peu partout Je me suis déplacé à deux reprises à Dely Ibrahim sans résultats. Là où on s'adressait, on nous disait qu'il n'était pas détenu chez eux.

Lorsque nous nous sommes adressé au procureur de la République, on nous fit savoir que notre fils était en fuite et que la police le recherchait (! ! !).

Comment pouvait-il être en fuite et recherché alors qu'ils sont venus eux-mêmes à la maison, l'on frappé, menotté, recouvert le visage et emmené ? C'est bizarre non ?

L'Etat ne devrait pas faire des choses pareilles. A-t-il fait quelque chose ? Il y a la justice et la prison, s'il a fait quelque chose. Pourquoi les faire disparaître ?

Ils avaient arrêté son ami intime, Benkhellil Rédha qu'ils ont incarcéré à El Harrach. Quant à mon fils il a été porté en fuite. Comment pouvait-il être en fuite, alors qu'il est sorti de la maison, menotté et le visage ensanglanté ? Tous les vêtements de l'armoire étaient tâchés de sang. Mes filles les ont lavés en cachette pour m'éviter de voir ce sang.

Mon fils n'a soufflé mot lors de son arrestation et de son tabassage, malgré les violents coups reçus. Les militaires, je le répète, ont pris ce qui leur plaisait comme vêtements et objets. L'un d'eux a pris le Kawai flambant neuf de mon plus jeune fils que son père venait de lui envoyer de France. Ils ont pris aussi des chaussettes, de l'argent. C'est ça le gouvernement algérien ? Un gouvernement par principe, défend ses citoyens de l'injustice et non l'inverse, n'est-ce pas ?

Ils ont frappé mon fils sur son lit alors qu'il dormait. Est-ce qu'il était en fuite ? Il était chez lui, il dormait. Pourquoi le frapper aussi sauvagement ? J'ai entendu les coups du rez-de-chaussée. Ils ont dévasté sa chambre. Ils l'ont pris dévêtu et pieds nus, la tête recouverte d'un survêtement. Il avait des difficultés à respirer.

Je suis allé à Dely Ibrahim pour le rechercher. Je suppliais comme une chienne les policiers pour me renseigner. Je leur demandais seulement de me dire si mon fils était encore en vie ou non. Ils me répondaient à chaque fois que mon fils n'était pas détenu dans leur centre. Comment peut-on qualifier cela ? Est-ce de l'injustice ou non ? Pourquoi le frapper chez lui ? A-t-il fait quelque chose, il y a la justice et éventuellement la prison pour le punir. Pourquoi le faire disparaître ?

Je vous jure par Dieu l'Unique que les militaires avaient les yeux rouges, ils étaient saouls. Ils avaient bu. C'est ça le gouvernement algérien qui envoie des saouls armés dans les maisons des citoyens ? C'est ça l'Algérie ? Où allons-nous comme cela ?

Du temps de la colonisation, les soldats français ont fait beaucoup de mal aux algériens mais pas comme cela. Quand ils arrêtaient quelqu'un pour ses activités, il était frappé, puis mis en prison. On pouvait au moins aller le voir en prison et lui emmener le couffin.

Ceux d'aujourd'hui enterrent nos enfants vivants. Quelle vie vivons-nous ? Il ne me reste plus qu'à mourir, en l'absence de mon fils que j'ai élevé durant tant d'années et qu'on m'enlève arbitrairement. J'ai souffert à élever et éduquer mes enfants, seule, en l'absence de leur père, émigré malgré lui, en l'absence de travail dans son pays. J'étais seule avec Dieu. Et on vient me l'enlever sans explications. De quel droit ? Quelle injustice de voir son fils se faire tabasser chez lui. A-t-il commis une faute ? Il y a la justice et la prison pour le punir. Mais le faire disparaître est une grande injustice commise contre les citoyens.

Et ils viennent la nuit nous terroriser, à deux reprises, sans respect pour les bébés, les femmes et les vieux. Mes filles se sont évanouies.....

(Salah-Eddine SIDHOUM. Archives personnelles.)

Les familles de disparus organisent un rassemblement à Alger

30/08/2012 - 13:34 par Tamurt.info

A l'occasion de la journée internationale pour les disparus, le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA) et SOS Disparu(e)s ont appelé à observer un rassemblement aujourd'hui le jeudi 30 août à 10H place du 1er Mai à Alger.

« Le CFDA et SOS Disparus [...] rappellent que plus de 8 000 algériens ont disparu durant la guerre civile des années 90. Jusqu'à ce jour, les autorités algériennes refusent de faire la lumière sur cet épisode et de ratifier la Convention internationale des disparitions forcées tout en ayant recours parfois à la répression des familles qui s'interrogent sur le sort de leurs proches. » Ont déclaré les deux organisations qui ont appelé au rassemblement.

A noter que Tizi-Wezzu compte 24 disparus durant la décennie noire.

Madjid.

TSA, 30 août 2012, Les familles de disparus se rassemblent à Alger et tentent de mobiliser la population

Les familles de disparus se rassemblent à Alger et tentent de mobiliser la population

Hadjer Guenanfa

Plusieurs dizaines de membres de familles de disparus se sont rassemblés, ce jeudi 30 août, place du 1er Mai à Alger pour célébrer la journée internationale des victimes de disparitions forcées. Des militants des droits de l'Homme, dont ceux du Rassemblement action-jeunesse (RAJ), du Mjic et de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (Laddh) étaient également présents pour soutenir les familles de disparus.

« Habitants de la capitale, c'est une affaire nationale ! Président Bouteflika, pourquoi avez-vous peur de la vérité ? Rendez-les à leurs familles pour qu'ils puissent oublier », ont scandé les manifestants pendant plus de deux heures, entourés par des dizaines de policiers et sous le regard des passants. Parmi ces derniers, certains ne semblaient pas partager les revendications des familles de disparus. « Regardez les portraits. C'étaient des terroristes », s'indigne Salima. Elle a perdu une sœur en 1996. « Elle est partie travailler à Sidi Moussa un matin et elle n'est plus revenue. Vous pensez que ces gens-là ont vu leurs proches égorgés ? » lance-t-elle, les larmes aux yeux, avant de partir.

Yasmina a elle aussi perdu son frère en 1994, tué par les terroristes, mais elle est venue quand même pour assister au rassemblement. « On ne peut pas être sûrs et dire que c'étaient tous des terroristes. Je pense que ces femmes méritent de savoir ce qui est arrivé à leurs enfants aujourd'hui », dit-elle.

30/08/2012 à 14:45 |

Manifestations pour la 29^e Journée internationale des personnes disparues

le 31.08.12 | 10h00 **1 réaction**

Imprimer  PDF Envoyer à un ami Flux RSS Partager

Plusieurs organisations militantes, des députés du Front des forces socialiste (FFS) ainsi que des membres de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) ont répondu à l'appel lancé conjointement par SOS Disparus et le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA).

Les forces de sécurité ont empêché le rassemblement sur la place du 1er mai. Le sit-in a donc eu lieu hier, à quelques mètres de l'esplanade publique. A l'occasion du 29^e anniversaire de la Journée internationale des personnes disparues, un appel a été adressé à «l'Etat algérien pour faire la lumière sur le sort des personnes kidnappées au cours de la décennie noire, et ce, qu'elles soient mortes ou vivantes». Quelques mères de disparus apportent des témoignages. «Mon fils a été embarqué par les services de sécurité en 1994 à Bachedjerrah (est d'Alger). Je n'oublierai jamais ce jour-là. Il avait 28 ans.

S'il est vivant, que le régime me rende mon bébé. S'il est mort, qu'il me donne son corps pour l'enterrer à côté de son père. Je ne veux pas d'argent. Je cherche la justice et la vérité. Dites leur de me rendre mon fils», espère Hadja Yemna, visage aux multiples rides, synonyme de fatigue et d'amertume. Le porte-parole de SOS Disparus, Hacène Ferhati, frère de deux enlevés, réaffirme et reste convaincu que «le dossier des disparus demeurera la tâche noire de l'histoire de l'Algérie, puisque le régime refuse d'affronter la vérité et fuit ses responsabilités». Les sympathisants de la cause des familles de disparus sont unanimes pour dire que «seule la vérité permettrait de mettre fin aux douleurs des proches, mais également à la désignation des coupables à l'origine de leur drame».

Convention

Sous le regard passif des citoyens, les personnes présentes au rassemblement indiquaient aux passants que «tout le monde est concerné». Selon le député du FFS, Mostefa Bouchachi, «on dénombre environ 10 000 personnes disparues durant la décennie noire». Ancien président de la LADDH, Bouchachi pense que «l'Etat doit ratifier la Convention internationale contre les disparitions forcées, et cela ne sera possible qu'avec la pression de la société civile et des citoyens». Cette convention a été signée à Paris le 6 février 2007 par 91 pays, l'Algérie compris. En application depuis fin 2010, le texte en question a été ratifié présentement par 34 Etats.

Notons qu'au rassemblement, outre ceux du FFS et de la LADDH, étaient présents des représentants du Rassemblement Action Jeunesse (RAJ), du Réseau de défense de la liberté et de la dignité (RDLD), du Mouvement de la jeunesse indépendante pour le

changement (MJIC), et du Front du changement national (FCN). Les associations Amnesty International Algérie, Fadhma n'Soumer et Matoub Lounès se trouvaient également sur les lieux.

Mehdi Bsikri

Le Temps DZ, 31 août 2012, Les familles de disparus se rassemblent à Alger et tentent de mobiliser la population.

Les familles de disparus se rassemblent à Alger et tentent de mobiliser la population

ENVOYER A UN AMI AJOUTER UN COMMENTAIRE IMPRIMER SIGNALER UN ABUS

Hadjer Guenanfa

Plusieurs dizaines de membres de familles de disparus se sont rassemblés, ce jeudi 30 août, place du 1er Mai à Alger pour célébrer la journée internationale des victimes de disparitions forcées. Des militants des droits de l'Homme, dont ceux du Rassemblement action-jeunesse (RAJ), du Mjic et de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (Laddh) étaient également présents pour soutenir les familles de disparus.

« Habitants de la capitale, c'est une affaire nationale ! Président Bouteflika, pourquoi avez-vous peur de la vérité ? Rendez-les à leurs familles pour qu'ils puissent oublier », ont scandé les manifestants pendant plus de deux heures, entourés par des dizaines de policiers et sous le regard des passants. Parmi ces derniers, certains ne semblaient pas partager les revendications des familles de disparus. « Regardez les portraits. C'étaient des terroristes », s'indigne Salima. Elle a perdu une sœur en 1996. « Elle est partie travailler à Sidi Moussa un matin et elle n'est plus revenue. Vous pensez que ces gens-là ont vu leurs proches égorgés ? » lance-t-elle, les larmes aux yeux, avant de partir.

Yasmina a elle aussi perdu son frère en 1994, tué par les terroristes, mais elle est venue quand même pour assister au rassemblement. « On ne peut pas être sûrs et dire que c'étaient tous des terroristes. Je pense que ces femmes méritent de savoir ce qui est arrivé à leurs enfants aujourd'hui », dit-elle.

30/08/2012 à 14:45 |